

parquet le 05/05/16

Nullité Alcool

Cour d'Appel de Douai

Tribunal de Grande Instance de Cambrai

Jugement du : 10/04/2016

Chambre correctionnelle 1

N° minute :

N° parquet :

Plaidé le 22/04/2016

### Délibéré le 22/04/2016

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Cambrai le 10  
AVRIL DEUX MILLE SEIZE,

composé de Madame ALIBERT Madeleine, juge, présidente du tribunal correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Monsieur DHERBECOURT Thierry, greffier,

en présence de Monsieur SCHWARTZ Rémi, procureur de la République,

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

**ET**

**Prévenu**

Nom :  
né le 27 février CAMBRAI (Nord)  
de Joël et d Elisabeth

Nationalité : française  
Situation familiale : partenaire d'un pacte civil de solidarité  
Situation professionnelle : commercial  
Antécédents judiciaires : déjà condamné

demeurant : 59400 CAMBRAI (FRANCE)

Situation pénale : libre

non comparant représenté par Maître REGLEY Antoine avocat au barreau de LILLE,

### PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et  
contradictoirement à l'égard de

#### **SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

Rejette les deux premières exceptions de nullité soulevées par Maître REGLEY  
Antoine, conseil de

Accueille l'exception de nullité relative à la mesure éthylométrique soulevée Maître  
REGLEY Antoine, conseil de